



RÈGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

Pour la deuxième année, la municipalité organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël ouvert à tous les habitants de la commune et ses hameaux.

Pour le plus grand bonheur des petits et des grands, ces décorations amènent la féerie de Noël dans notre village. C'est le moment d'illuminer et décorer votre maison, sur une fenêtre, une porte, un toit, dans un jardin, une cour, ...

Article 1 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire.

Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur le site officiel de la commune ou à l'accueil de la Mairie.

Le bulletin d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à la mairie avant le jeudi 16 décembre 2021 - 19h00.

Par courrier ou par mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-grossoeuvre.fr

Article 2 : Catégories

Les habitations décorées sont classées en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : jardin décoré
- 2^{ème} catégorie : façade
- 3^{ème} catégorie : façade et jardin décoré

Article 3 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Grossœuvre.

Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé de membres du conseil municipal et de volontaires par ordre d'arrivée des candidatures.

Ils ne peuvent pas participer au concours.

Article 5 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu le samedi 18 décembre 2021 à partir de 18h00.

Article 6 : Critères de notation

La notation des lauréats prendra en compte les critères suivants :

- 1- Harmonie : effet d'ensemble des illuminations et décorations / 8 points
- 2- Sens artistique : créativité et l'originalité des décors (fait mains, recyclage) / 8 points
- 3- Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés / 4 points

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.

Article 7 : Classement et récompenses

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats seront avertis par courrier pour retirer leur récompense en Mairie en présence de Madame le Maire.

La diffusion des résultats sera faite ensuite sur le site internet de la commune, ainsi que sur le Facebook Mairie de GROSSOEUVRE, dans un communiqué et un bulletin municipal.

Article 8 : Dispositions diverses

La commune de Grossœuvre se réserve le droit de reporter ou d'annuler complètement ou partiellement le concours en cas de manque de participation ou en cas d'évènements qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit concours.

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 9 : Litige :

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du concours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.



BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS COMMUNAL DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOËL 2021

Madame, Monsieur,

NOM

PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

Demande d'inscription pour le concours d'illuminations et de décorations de Noël 2021, dans la catégorie suivante :

- 1^{ère} catégorie : jardin décoré
- 2^{ème} catégorie : façade
- 3^{ème} catégorie : façade et jardin décoré

Et déclare accepter sans réserve le règlement du concours, ainsi que les décisions du jury.

- Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations et décorations de Noël 2021.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations et décorations de Noël 2021.

A Grossœuvre, le
Signature

